Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 73 (1937)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIIIe ANNÉE — N° 13 3 AVRIL 1937

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Manuels scolaires. — A l'Ecole normale. — Bonne nouvelle. — Bureau de placement. — Exposition de dessins d'enfants.* — GENÈVE : *A propos de cumul. — A propos des salaires.* — U. I. P. G. — MESSIEURS : *Assemblée générale du 17 mars.* — U. I. P. G. — DAMES : *Convocations.* — NEUCHATEL : *Assemblée des délégués.* — JURA : *Fonds du centenaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J. R. : *Assemblée générale de l'Institut des Sciences de l'Education.* — PRATIQUE : R. ECOFFEY : *Emploi des cartes topographiques dans les classes primaires.* — F. TISSOT : *Les contes populaires à l'école.* — ALB. R. : *Compositions.* — F. MATHIL : *Chansons de printemps.* — *Textes littéraires.* — *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

MANUELS SCOLAIRES

Voici revenir le printemps, les examens, la fin des classes, la sortie des élèves de 15 ou 16 ans. Par économie, les manuels ne sont plus remis aux élèves sortants ; tout ce matériel est distribué de nouveau aux enfants de chaque degré.

L'an dernier, ici même, nous avons rompu une lance contre ce système qui, s'il satisfait à un désir d'économie louable, prête à la critique pour diverses raisons. Et si nous y revenons cette année, malgré l'état toujours misérable des caisses et des budgets, c'est que la chose en vaut la peine au point de vue hygiénique scolaire et éducatif.

Les manuels employés journellement, traînés pendant plusieurs années de l'école à la maison et de la maison à l'école, il nous déplaît de les remettre à des nouveaux ; même bien conservés, ils ont cet aspect de vieux qui fait sale et les pages les plus utiles, les plus employées sont spécialement effritées ; un triage tout à fait sérieux est un travail de longue haleine. « La page X. manque, la page Y. tombe, je n'ai pas les problèmes 26 à 53 ! » Maîtres d'écoles et directeurs qui triez, soyez consciencieux, mais ne craignez pas d'en mettre un bon nombre, de ces éclopés incurables et méritant le grand repos, sous la chaudière du central !

Les élèves sortants tiennent à quelques livres, soit par goût pour une branche, soit parce qu'ils sentent, dans l'un ou l'autre, un moyen de perfectionnement qui pourrait les suivre, les intéresser, leur rendre service. Et nous le sentons pour eux. Laissons-leur, de grâce, ces compagnons qu'ils désirent emporter.

Le manuel de français ne valant pas cher, ils ne le rouvriront pas ; il peut rester en classe aux siècles des siècles ; donnons-leur le livre

de lecture ; conseillons-leur un dictionnaire et l'achat d'une petite grammaire française Larousse ou Larive et Fleury. Ils ont besoin, comme nous, après leurs seize ans, de retrouver quelques renseignements précis quand ils ont une lettre à écrire.

Donnons-leur leurs manuels de géographie, d'histoire, d'instruction civique, d'économie domestique ; s'ils les réclament, c'est dans un bon but.

En parlant de la sorte, j'ai l'air de m'insurger directement contre un arrêté gouvernemental en vigueur. Non, vous m'avez comprise, j'insinue... Et ceux qui me lisent m'aideront peut-être à arriver à chef, à faire retirer cet arrêté, ou plutôt — ne brisons rien — à lui faire apporter des adoucissements.

* * *

P. S. — Dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* pour 1936, M. Buxcel, chef du bureau des fournitures scolaires, publie sur la « gratuité des fournitures » une étude bien documentée. Au sujet des manuels usagés distribués à nouveau, nous y lisons en particulier que Zurich en permet le rachat aux élèves sortants, au 10% de leur valeur. Trente, cinquante centimes, un franc même pour un « *Chez nous* », plusieurs de nos grandes élèves les donneraient avec plaisir.

L. Cz.

A L'ÉCOLE NORMALE

Le lundi 8 mars, M. Borloz, président et la soussignée sont montés à l'Ecole normale pour parler de la S. P. V. aux élèves de 1re classe.

Les quelque soixante futurs collègues ont écouté avec attention l'exposé qui les renseigne sur les buts de notre société, les services qu'elle peut rendre dans les difficultés professionnelles, morales ou financières auxquelles nous sommes tous peu ou prou exposés.

M. Chevallaz, directeur, en nous présentant aux élèves, insista vivement auprès d'eux pour qu'ils se fassent recevoir membres de notre association.

Rappelons que deux élèves sortants bénéficient chaque année du prix S. P. V. fondé en 1926 et remis à celui et à celle qui se sont distingués par leur esprit d'initiative et leur influence heureuse sur la marche générale de la classe pendant leurs 4 ans d'études.

En quittant ces jeunes gens aux prises avec leurs examens, nous songions mélancoliquement aux deux plaies qui guettent ces futurs diplômés : le chômage de l'instituteur et le célibat forcé de l'institutrice...

Mais leur jeunesse confiante nous a fait malgré tout garder le sourire.

L. Cz.

BONNE NOUVELLE

Un instituteur-explorateur, que l'angoisse actuelle mine particulièrement, a décidé de réagir et de chercher un remède au marasme déprimant. Ses efforts ont été récompensés. Il a découvert dans le

ravin de la Furtone, affluent du Latent, un sel particulier dont les qualités sont connues depuis longtemps d'un vieux pêcheur habitué des lieux. C'est un viatique puissant ; il suffit d'en absorber une pincée pour que les bonnes forces enthousiastes et agissantes déjouent tout mauvais sort, spécialement en ces temps d'obscurcissement total.

Le comité de la S. P. V. s'est immédiatement rendu acquéreur du filon et c'est à lui qu'il faut s'adresser pour tout achat ou commerce quelconque concernant ce produit.

1er avril 1937. L. Cz.

BUREAU DE PLACEMENT

Instituteur d'Ittigen près Berne cherche un échange (cinq à six mois à partir d'avril) pour son fils, étudiant, âgé de 23 ans.

L. Cornuz, institutrice, Vevey.

EXPOSITION DE DESSINS D'ENFANTS

Cette exposition est ouverte au Musée Arlaud jusqu'au samedi 11 avril, de 10 h. à midi et de 14 h. à 18 h. — Entrée 30 centimes. Pour les enfants accompagnés et les écoles, l'entrée est libre.

GENÈVE

A PROPOS DE « CUMUL »

Le 6 mars dernier, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil le projet de loi suivant :

« Art. premier. — Toute femme qui est au service de l'Etat, dans l'administration ou dans l'enseignement, ne peut exercer ses fonctions lors de son mariage avec un fonctionnaire ou un employé cantonal, fédéral, municipal ou d'une institution de droit public contrôlée par l'Etat ou la ville.

Art. 2. — L'épouse d'un fonctionnaire, laquelle aura dû démissionner en vertu de l'art. premier avant d'avoir droit à une retraite, pourra, en cas de veuvage ou de divorce, être réintégrée par le Conseil d'Etat dans l'administration ou l'enseignement, sous réserve qu'il y ait des postes disponibles et qu'elle n'ait pas 40 ans révolus. Avant sa réintégration dans l'enseignement, elle devra faire la preuve, au cours d'un stage, de ses aptitudes pédagogiques.

Art. 3. — Exceptionnellement et par décision prise dans chaque cas particulier, le Conseil d'Etat est autorisé à maintenir en fonctions une femme qui épouserait un fonctionnaire de l'enseignement, et cela dans les limites ci-après :

a) Les intéressés doivent être fonctionnaires dans les écoles des communes autres que Genève, Carouge, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Lancy et Vernier.

b) Les deux conjoints doivent enseigner dans la même commune. Lorsque ces conditions cessent d'être réalisées, même par suppression du poste de la femme ou du mari, la femme ne peut plus exercer ses fonctions et l'art. premier est applicable.

Art. 4. — La présente loi ne s'applique pas aux fonctionnaires engagées avant sa promulgation. Cependant, si une femme mariée, actuellement titularisée, accepte de démissionner, elle sera mise au bénéfice de l'art. 2, et cela même si son mari n'est pas fonctionnaire. »

Nous ne méconnaissons nullement les difficultés créées au Conseil d'Etat par « l'initiative populaire contre les cumuls », initiative qui devra être proposée au vote populaire. Il nous est toutefois pénible que, pour satisfaire une opinion publique mal informée et égarée par la jalousie, on porte atteinte gravement au droit au travail de la femme. Il nous semble particulièrement injuste d'interdire à une femme d'exercer sa profession parce qu'elle épouse celui-ci plutôt que celui-là.

Nous sommes reconnaissantes au Conseil d'Etat d'énoncer dans son rapport qu'« il n'est pas possible de discuter, en principe, le droit des femmes mariées de gagner leur vie, ni de contester qu'elles rendent les mêmes services que leurs collègues célibataires », et de reconnaître que « toute restriction apportée au cumul, sous une forme quelconque, porte une atteinte, difficilement défendable du point de vue juridique, à l'égalité économique de l'homme et de la femme, que toutes les législations modernes, notamment la loi suisse, tendent de plus en plus à consacrer ».

Relevons encore qu'« il tient expressément à déclarer qu'au point de vue administratif, le mariage d'une fonctionnaire n'a jamais eu pour conséquence un inconvénient quelconque et, qu'au contraire, au point de vue pédagogique, dans la plupart des cas les unions contractées dans le personnel enseignant ont eu des effets heureux ».

Il s'agit donc là de mesures exceptionnelles, dictées par des conditions économiques sans précédent, et nous espérons qu'un prochain retour à une situation économique normale en permettra l'abandon.

J. B.

A PROPOS DES SALAIRES

Dans le *Bulletin* du 20 mars, notre correspondant annonçait que la publication d'un article émanant du soussigné était différée. En voici la raison : Dans un article du *Genevois*, publié le 10 écoulé, et donnant le compte rendu d'une assemblée du Cercle du Faubourg, on prêtait à notre collègue Claret des déclarations effarantes, quant à nos salaires. Fait jugé d'autant plus grave qu'il y avait là un conseiller d'Etat et de nombreux citoyens.

Le Comité de l'U. I. P. G. demanda à notre collègue de bien vouloir s'expliquer à ce sujet au cours de notre assemblée générale. L'intéressé contesta formellement les paroles qu'on lui prêtait et pour répondre à la demande de l'un des orateurs, se déclara prêt à faire paraître une rectification dans le *Genevois*. Or, nous sommes en possession d'une mise au point parue dans le dit journal, et signée, non pas de notre collègue, mais du président et du secrétaire

du Cercle du Faubourg. Il y a là une nuance. En outre, nous ne nous déclarons satisfaits, ni de l'exposé de Claret, ni de la « mise au point ».

Nous estimons qu'un fonctionnaire appartenant à une organisation professionnelle n'a pas le droit d'exprimer son avis personnel au sein d'un groupement politique, sur une question faisant l'objet de pourparlers en cours avec nos autorités. Faute d'autant plus grave lorsque cet avis personnel est en flagrante contradiction avec nos revendications. Notre collègue est un sentimental, il a la larme facile et s'apitoie volontiers sur la misère d'autrui. N'oublions pas qu'en ce moment il est parmi les privilégiés : ses enfants sont hors du nid ; les apparences nous laissent supposer qu'il jouit d'une situation personnelle enviable ; nous comprenons qu'il puisse attendre le rétablissement des salaires. Il n'en est pas de même de tous les fonctionnaires ; plus d'un régent, père de famille, n'arrive plus à joindre les deux bouts. De grâce, M. Claret, ne vous croyez pas autorisé à compliquer la tâche de ceux qui essayent d'améliorer une situation qui, du fait du renchérissement de la vie, s'avère chaque jour plus inquiétante. H. SERVETTAZ.

U. I. P. G. — MESSIEURS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS

Au début de l'assemblée, qui réunit un grand nombre de collègues, et après adoption du procès verbal, Ch. Duchemin, président, rend compte de l'activité du Comité depuis l'assemblée administrative.

Nous avons enregistré la démission de Ad. Grosrey, nommé dans l'enseignement secondaire et l'assemblée approuve l'admission de H. Bouchardy comme membre actif. Claret, appelé à s'expliquer au sujet des paroles prononcées au Cercle du Faubourg, déclare que le compte rendu du *Genevois* est inexact et qu'une mise au point paraîtra dans le prochain numéro de ce journal.

Ls Servettaz rend compte de l'activité de la Fédération des fonctionnaires cantonaux et de l'entretien de ses délégués avec le Conseil d'Etat, entrevue d'information, au cours de laquelle les représentants de notre Exécutif ont déclaré qu'aucun allègement de la loi sur la baisse des salaires ne pouvait être envisagé cette année.

A ce sujet, une longue discussion s'engage entre les partisans du *statu quo* et les collègues qui voudraient que nos délégués réclament une amélioration immédiate des traitements, soit générale (Borel, Rudhardt), soit par allocation pour charges de famille (Lépine).

Finalement, l'assemblée adopte la résolution suivante, proposée par Jotterand et amendée par Duchemin :

« *Considérant la situation générale des salariés telle qu'elle résulte de la dévaluation, l'U. I. P.G. ne présente pas de revendications immé-*

diates, mais charge ses délégués à la Fédération des fonctionnaires d'examiner dès maintenant le moyen d'obtenir à l'échéance de la loi sur la baisse des traitements, le rétablissement des salaires. »

* * *

Une commission examinera le nouveau recueil de problèmes d'arithmétique et géométrie.

* * *

Propositions individuelles. — 1. L'assemblée générale peut être convoquée sur la demande du 10% de ses membres (adjonctions aux statuts). Cette proposition, présentée par Chatelanat, est renvoyée à la Commission chargée de la revision des statuts.

2. Uldry propose la création, au sein de notre section, d'un groupe de discussion des problèmes pédagogiques actuels, groupe qui pourrait collaborer à la rédaction de l'*Educateur*. Rudhardt et Uldry s'occuperont de la convocation de cette commission.

Ad. LAGIER.

U. I. P. G. — DAMES

Toutes les collègues sont invitées à assister à la conférence suivante :

Vendredi 9 avril, à 20 h. 30

Local de l'Union des femmes, 22, rue Etienne Dumont, 1er étage

La conférence féministe internationale de Zurich

Séance organisée en commun par plusieurs sociétés féminines de Genève. Présidence : Mme A. Bondallaz.

1. La conférence de Zurich et la paix : Mme H. Emery.
2. La conférence de Zurich et le suffrage : Mlle Gourd.
3. La conférence de Zurich et le travail féminin : Mlle M. Ginsberg.

Questions et réponses.

Prochaine assemblée générale de la section :

Mercredi 14 avril, 16 h. *30*, salle 2, Dépt. de l'Instruction publique.

L'ordre du jour paraîtra dans le prochain *Bulletin*.

Nous rappelons aux membres de la section que les cartes de membres sont remises contre paiement de la cotisation et de l'amende prévue par les statuts en cas d'absence à l'assemblée administrative annuelle.

Le comité.

NEUCHATEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Nos délégués se sont réunis le 20 mars, à Neuchâtel. Cette fois, tout le monde était présent. Les plus éloignés de nos montagnards firent la nique à une neige fraîchement tombée et nos gens du Val-de-Ruz, sensibles à l'appel du *Bulletin*, étaient à leur poste. Bravo !

Le président, *H.-L. Gédet*, présente un rapport très fouillé sur l'exercice écoulé, particulièrement chargé de tribulations et assombri pour finir par des divisions intestines. La lutte endiablée qui s'est

livrée autour de la baisse des traitements est rappelée dans ses multiples péripéties, et il ressort avec évidence de ce tableau que notre comité central n'a rien négligé pour défendre aussi bien les intérêts des institutrices que ceux des instituteurs. Il ne mérite aucun reproche non plus quant aux dispositions prises pour l'étude du projet de réorganisation du Fonds scolaire.

Parmi les nombreux objets qui, en dehors des traitements et de notre fonds de prévoyance, ont occupé le Comité central, le rapporteur rappelle plusieurs interventions notamment à propos de la résiliation du contrat des titulaires à déplacer et de la fixation de la haute paie. L'assemblée apprend avec plaisir qu'un réajustement de la haute paie se fera cette année au profit de tous ceux dont le compte n'était pas en concordance avec les droits acquis.

Le rapport présidentiel relève bien d'autres questions que nous nous bornons à énumérer : assurances, entr'aide, chômage, congrès, mutilation de l'*Educateur*, réorganisation du Comité central, jubilé de la S. P. N. Quand la place le permettra, nous donnerons quelques extraits du consciencieux rapport de M. Gédet, applaudi par l'assemblée.

Celle-ci écoute ensuite la lecture des rapports financiers présentés par Julien Rochat et les vérificateurs des comptes de la S. P. N. et de la Caisse d'entr'aide. Puis Maurice Montandon donne connaissance de l'activité de l'exposition scolaire et Georges Stroele de l'état financier de la même institution.

Tous ces rapports auxquels nous reviendrons sont adoptés et décharge est donnée au Comité central pour sa gestion.

* * *

Une longue discussion a précédé l'adoption de ces nombreux rapports. Elle a porté essentiellement sur le Fonds scolaire. Par l'organe de son président, M. Willy Jeanneret, le comité de la section de la Chaux-de-Fonds demande qu'une intense propagande soit organisée pour corriger certaines décisions.

Il s'agit notamment des charges nouvelles qui résulteront pour assurés et pensionnaires, de l'insuffisance de l'allocation des communes qui est fixée à 80 000 fr. au lieu de 125 000 fr. Plusieurs délégués ont exprimé leur mécontentement au sujet de cette carence dont les petites communes sont responsables. Les députés des grandes localités, membres de la commission parlementaire ont, en effet, montré des dispositions conciliantes, estimant qu'il était juste que les communes versent la même part que l'Etat pour dédommager le Fonds des primes perdues par suite des suppressions de classes. L'allocation des communes est ainsi de 45 000 fr. inférieure à ce qui était prévu et cette somme sera mise à la charge des membres du Fonds. C'est très simple, mais ce n'est pas juste. Aussi l'assemblée décide-t-elle d'appuyer la pétition que le Comité du Fonds

adressera au Grand Conseil en vue d'obtenir une augmentation de l'allocation des pouvoirs publics. Une intense propagande sera organisée à cet effet.

Les porte-parole du groupe protestataire ont renouvelé leurs critiques au sujet de la différence qui est faite entre les rentes masculines et féminines ; des documents à l'appui ont été remis au Comité central, la veille de notre réunion. La commission parlementaire en a été saisie elle-même. Comme à l'assemblée générale du 5 décembre dernier, on dialogua ferme à propos de toutes sortes d'incidents qui ont escorté nos dissensions. Le Comité central ayant été accusé une fois de plus de n'avoir pas pris toutes les mesures propres à renseigner à fond les membres de la S. P. N. sur la réorganisation en cours, M. Gédet proteste avec indignation contre cette accusation dont il démontre l'inanité. *(A suivre).*

JURA

FONDS DU CENTENAIRE

Le Comité central de la S. P J. ne s'est pas réuni moins de huit fois depuis le commencement de l'année 1937.

A part l'élaboration du nouvel annuaire de la S. P. J., annuaire qui paraîtra incessamment dans la partie pratique de l'*Ecole bernoise*, le Comité a la lourde tâche d'organiser la collecte suivant la décision prise à Moutier par l'assemblée générale du 16 janvier dernier.

Nous avons dit déjà quel était le but de ce fonds spécial créé à l'occasion du Centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy : création de bourses destinées aux élèves de cet établissement.

Voici, grosso modo, les grandes lignes de l'organisation de cette collecte.

Le Comité central de la S. P. J. en est l'organisateur et a créé à cet effet un compte de chèques postaux, N° IVa 2703.

Une lettre particulière sera adressée à chaque ancien élève de l'Ecole normale de Porrentruy. Cette lettre relatera le but de la collecte et fera appel à la générosité de tous les collègues masculins. (Il va sans dire que les mouvements généreux de nos collègues dames ou demoiselles seront acceptés avec la plus grande reconnaissance.)

Nous espérons que cet appel ne sera pas seulement entendu, mais qu'il y sera surtout répondu.

Des collègues dévoués, désignés par les Comités de districts, passeront ensuite, dans le rayon qui leur sera désigné, auprès de tous les anciens élèves de l'Ecole normale.

Ces collecteurs bénévoles ne feront que recueillir les souscriptions. Ils n'encaisseront aucun versement ; ces derniers se feront à volonté par les souscripteurs, par acomptes si ceux-ci le désirent, à l'aide de bulletins de versements qui leur seront remis spécialement.

Sitôt les souscriptions recueillies, les versements pourront avoir lieu à partir du mois de mai jusqu'à fin août.

Le Comité central renseignera encore plus en détail les collègues qui lui seront désignés pour recueillir ces souscriptions.

Le Bureau de la S. P. J. s'occupera lui-même d'atteindre les collègues retraités ainsi que les anciens élèves de l'Ecole normale qui ont abandonné la pédagogie pour une autre carrière.

Les organisateurs comptent sur la bonne volonté et le sacrifice de tous pour la réussite de cette collecte.

Du reste, nous nous permettrons d'en reparler. H. G.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Comptes. — L'exercice 1935-1936 solde encore par un modeste bénéfice mais le principal poste des recettes, constitué par la subvention de la Fondation Rockefeller, va se réduire et disparaître. C'est là un gros souci pour l'avenir de la Maison. Les comptes ont été vérifiés par le délégué de la S. P. R., M. J. Ed. Matthey, instituteur à Neuchâtel, tandis que le second, Chs Serex, trésorier de la Romande, a été empêché.

M. Victor Martin, professeur à l'Université et président du Conseil directeur, a dirigé les débats et M. Ed. Laravoire demeure le modèle des secrétaires. La direction de l'Institut continue à être assumée par MM. P. Bovet, Ed. Claparède et J. Piaget qui se répartissent la tâche selon leurs compétences respectives.

Relevons, en terminant, ce passage du rapport de M. J. Piaget : « Du point de vue du canton de Genève, le rattachement à l'Université et la préparation des Instituteurs genevois qui nous est confiée montrent assez en quoi nous plongeons nos racines dans la vie locale. Mais au point de vue national, en général, nous tenons plus que jamais à notre statut fédératif, selon lequel l'Institut appartient en fait à une Association de Sociétés pédagogiques, Sociétés d'Amis ou Sociétés professionnelles. Nous tenons en particulier à dire à la Société Pédagogique romande combien nous sommes attachés à sa collaboration et à son patronage. Au reste, nos relations plus étroites avec les institutions de pédagogie curative de Zurich et de Fribourg et le fait que l'un de nous a été chargé de l'enseignement de la Psychologie générale à l'Université de Lausanne et des travaux pratiques qui se donnent aux Ecoles normales du canton de Vaud montrent assez que notre souci de travail inter-cantonal n'est pas purement théorique. »

La S. P. R. se doit de ne pas décevoir ceux qui comptent sur nous et qui portent au loin la réputation de l'Institut de Genève. Instituteurs, nous sommes dans la pratique mais nous avons besoin des lumières et des conseils de ceux qui se vouent aux recherches théoriques. Que vaudraient les médecins-praticiens si, au-dessus d'eux, ne se trouvaient pas les cliniciens préposés aux recherches et aux expériences, au progrès de la science et de la technique ? L'école tout entière profite et profitera toujours plus des recherches des psychologues ; à nous de collaborer avec eux et de prouver que nous sommes accessibles à ce qui dépasse le petit trantran de notre vie scolaire quotidienne.

Le premier geste de la S. P. R. sera de rétablir la subvention

que le résultat financier du dernier exercice nous a malheureusement contraints de réduire. Nul n'est prophète dans son pays, c'est entendu, mais l'Institut Rousseau doit pouvoir continuer à propager au loin la haute valeur de ses recherches et la solide réputation que lui a acquise un corps professoral de tout premier ordre.

« Plus les temps sont durs, dit le rapport, et plus nous voyons la nécessité de « tenir » et de progresser. Si l'on excepte les Instituts de pédagogie de la Sorbonne et de l'Université de Londres, qui insistent plus sur la culture générale de leurs étudiants que sur la recherche proprement expérimentale, et les Institutions dont l'importance ne dépasse pas le cadre national, nous ne voyons plus guère, en effet, que l'Institut de Psychologie de l'Université de Vienne et le nôtre qui constituent en Europe les vrais centres internationaux de la recherche en pédagogie scientifique et en psychologie de l'enfant. »

Après l'assemblée, M. P. Bovet donna une causerie sur ce sujet : *L'Education morale a-t-elle fait faillite ?* Ce fut un sérieux examen de conscience qui nous mit, une fois de plus, et combien profondément, en face de nos responsabilités. J. R.

PRATIQUE

EMPLOI DES CARTES TOPOGRAPHIQUES DANS LES CLASSES PRIMAIRES

Nous sommes bien persuadé que les quelques suggestions que nous allons présenter ici sont connues de beaucoup de lecteurs. — Nous pensons toutefois intéresser les autres.

La géographie locale doit avoir pour utilité première la préparation à la lecture de la carte par des dessins, des plans et l'étude des signes conventionnels. Tout cela se fait d'ailleurs ; mais le plus souvent beaucoup trop tard, alors que depuis longtemps déjà les élèves errent sur la carte de leur canton. — Dans la 3e année d'école, il est indispensable de mettre entre les mains de l'élève une carte au 1 : 25 000 de sa région ou d'une région directement voisine (banlieue pour la ville). — Il pourra retrouver et décrire tout ce qu'il a vu précédemment. Il s'agira dès ce moment de l'habituer à dire les noms des différents endroits en les voyant avec les points cardinaux situés dans toutes les positions possibles par rapport à lui, à suivre une route dans n'importe quel sens en tenant sa carte orientée et à lire ce qu'il voit.

Avec une carte au 1 : 100 000, il étendra ses connaissances à la région voisine qu'il connaît pour l'avoir vue, parcourue ou en avoir entendu parler.

A la fin de la 5e année, il aura appris ainsi la région qui l'environne, sans s'occuper des divisions politiques qui n'interviendront qu'au

moment de l'étude de l'histoire. — Il devra en outre poursuivre la lecture des cartes physiques muettes de régions quelconques que le maître situera dans le monde par la désignation très chaudes, chaudes, tempérées, etc. ; il en découvrira, par la situation, leur climat, leur végétation, leurs centres commerciaux ou industriels.

Dans les dernières années d'école, ce sera un jeu pour l'élève qui a travaillé selon ces principes de décrire un pays. On est surpris de voir comment en donnant simplement les longitudes et les latitudes d'un lieu, une carte muette inconnue, voire même à grande échelle, est presque toujours conformément expliquée. — Il ne reste plus qu'à placer les localités et les noms. — La lecture du texte devient la réponse trouvée d'une devinette. — Les divisions politiques s'expliquent alors soit par la configuration du sol, soit par le récit de conquêtes ou la lecture de clauses de traités.

Il ne faut pas, d'ailleurs, abandonner la carte au 1 : 25 000. Elle trouve son utilité dans l'application de l'étude des longitudes et latitudes. — Avec ces deux seules indications, un élève est capable de trouver en pleine campagne un message dans une boîte cachée dans l'herbe ; et si l'on peut organiser un soir, à la tombée de la nuit, avec ou sans boussole, une petite course comportant quelques passages à différents contrôles indiqués sur la carte, il sera à coup sûr capable de se débrouiller dans n'importe quel endroit avec n'importe quelle carte ; n'est-ce pas là l'essentiel ?

Mais il faut mémoriser sans que ce soit trop ennuyeux. A cet effet, on utilisera les cartes que chaque élève a faites une fois avec beaucoup de temps et de peine et qu'il ne regarde plus. — Elles auront leur raison d'être si elles sont dessinées pour devenir des lotos ou des jeux variés : course pédestre, tour cycliste, estafette, rallye auto, etc., etc. Il est aisé d'en combiner qui donnent tous les renseignements indispensables pour une région. Les grands élèves en inventent eux-mêmes d'excellentes basées le plus souvent sur le « Jeu de l'oie » ou le « Hâte-toi lentement ».

Nous en tenons une trentaine de différentes sur la Suisse ou les continents à la disposition des personnes qui pourraient s'y intéresser.

R. ECOFFEY.

LES CONTES POPULAIRES A L'ÉCOLE

Voici, *dicté* par Pauline Lacaze et recueilli par Bladé, le conte de l'*Aigle et du renard.*

« Un jour l'Aigle planait dans le ciel. Le renard qui le regardait d'en bas, lui tira la langue. Mais l'Aigle a de bons yeux ; comme un éclair il plongea sur le renard, l'emporta plus haut que les nuages et le lâcha.

» Tout en tombant, le renard criait : « Portez de la paille ! Portez de la paille » ».

Lisez pour vous deux ou trois fois ce conte et racontez-le en fermant les yeux. Vous comprendrez mon image de la perpendiculaire qui ne se trace pas au hasard. En fait ce conte *dicté* par une bonne femme égale par sa perfection formelle les meilleurs textes de La Fontaine et de Jules Renard.

Les élèves l'ayant entendu seront appelés à le raconter à leur tour, ils le feront avec plus ou moins d'habileté. Si l'on veut ensuite assouplir et enrichir leur langage on leur fera pratiquer sur les phrases du conte les variations grammaticales proposées par M. Bally dans son ouvrage sur la crise du français. « Les principaux leviers de variation syntaxique, dit-il, sont l'interversion des termes, les changements de catégorie des termes eux-mêmes, le resserrement ou la dilatation du volume de la phrase. »

Je suppose le maître rompu à ce genre d'exercice, et ses élèves habitués à sa technique. D'un mot ou deux qu'il introduit dans le débit même de l'enfant, le maître obligera celui-ci à passer par la variation que sans le lui dire il lui impose. Prenons un exemple pratique. Le maître demande à un élève de redire le conte de l'Aigle et du renard qu'il vient d'entendre.

L'enfant commence :

« *Un jour...* ici le maître intervient discrètement et ajoute *que*, l'élève obéit comme un wagon et passe l'aiguille, il enchaîne... *que l'aigle planait dans le ciel...* Arrivé là il est bien obligé pour s'en sortir correctement de modifier l'ordonnance de sa phrase... *il aperçut un renard qui d'en-bas lui tirait la langue.* »

Quand ce sera au tour d'un autre élève à raconter la même phrase, le maître, sans l'interrompre, le guidera ailleurs.

« *Un jour...* le maître souffle *...le renard* et l'élève enchaîne. *Un jour le renard se promenant dans la plaine, vit un aigle qui planait dans le ciel...* »

Le troisième élève ayant commencé par *Un jour le renard* le maître souffle *qui* et l'élève enchaîne *qui se promenait...*

Le maître peut aussi imposer le début : *Planant dans le ciel*, etc., etc. Ce n'est pas le simple jeu de *Belle marquise...* car l'ordonnance est modifiée, les catégories peuvent changer et le volume de la phrase varier. A jouer ainsi avec la syntaxe vivante, on s'apercevra bientôt que les mots parasites disparaissent sans retour, le récit s'allège, devient vivant et sûr, les hésitations, les repentirs, les reprises, les impropriétés sont éliminés. Naturellement la connaissance et la pratique des divers moyens d'expression de la langue varient avec l'âge et la préparation des élèves. C'est au maître d'adapter sa technique à chaque âge. L'important est que le plaisir de raconter soit conservé, que l'histoire ne devienne pas un prétexte à des exercices qui peuvent devenir lassants. Il faut aussi choisir parmi toutes les façons d'intervenir dans le récit de l'élève celle qui le

troublera le moins, celle qui n'interrompra pas l'intérêt du conte par des coupures intempestives. Je suppose que l'on veuille obtenir une variation syntaxique en arrêtant le débit de l'élève par un *Dis-moi la même idée autrement, avec des mots à toi, en une belle phrase...* » On peut être certain que du coup tout l'intérêt du conte tombera à plat. Quand l'enfant parle il ne songe pas à *faire des phrases,* il dit le plus rapidement possible ce qu'il a à dire avec les moyens dont il dispose.

Le rôle du maître est de l'aider, de le supporter, de lui donner à temps voulu dans son récit et comme sous le manteau, le mot, la forme, l'expression dont il a besoin. Il doit même prévenir ces besoins, ces insuffisances et ne jamais laisser par sa faute retomber l'histoire dans le silence. L'intérêt de l'histoire étant ainsi constamment soutenu, ceux qui écoutent n'ont pas d'à-coups à supporter et prêtent leur attention au conteur.

Pensez, pour en revenir à mon image de train, aux arrêts insupportables des trains omnibus comparés au plaisir continu que procure le grand express.

F. Tissot.

COMPOSITIONS

Notre proposition relative à des compositions d'écoliers des cantons romands a été bien accueillie par nos collègues. Certains d'entre eux ont manifesté le désir d'avoir quelques précisions au sujet des titres. Je disais que c'était aux maîtres eux-mêmes à les trouver. En effet, la différence des milieux crée des conditions si diverses que le découpage d'une journée d'écolier en chapitres suggestifs varie à l'infini.

Voici cependant quelques indications, pour une partie du travail seulement.

Villages ; plaine et montagne ; garçons et filles ; titre général :

Ce que l'on fait chez nous.

Exemples : Au bois. (Abattage, schlittage ; transport, etc.). — Aux champs et au jardin (travaux de saison). On construit, ou : On répare une maison. — Chez le cordonnier. — A la forge. — A la « fruitière ». — Je « porte aux poules ». — Mon père a tué un lièvre, un renard. —

Puis, quelques titres pour les enfants des villes :

Entrée ou sortie d'usine. — A la gare. — Dans un grand magasin. (la caissière, vendeurs et vendeuses, clients et clientes.) — Sur un chantier. — Chez le boucher. — Sur une grande place. (Tramways, autobus, les gens, l'agent de la circulation.)

Pour la ville et la campagne :

Plaisirs et distractions : Jeux d'enfants à déterminer suivant la mode du moment : (conserver les expressions locales et les formules

traditionnelles). — Sports et jeux de plein air. — Rondes. — Au lac. — A la pêche, etc.

Consacrer quelques travaux aux occupations domestiques et à l'aide apportée au père dans son travail. Aux enfants qui ont une occupation extra-scolaire régulière, on peut demander quelques notations à ce sujet.

Ces indications n'ont aucun caractère restrictif ; elles ont pour but au contraire de suggérer d'autres titres à nos collègues. Rappelons encore que l'on a souvent intérêt à diviser chaque travail en paragraphes distincts titrés séparément et faits dans des leçons différentes pour arriver à une meilleure concentration sur les parties du sujet traité.

Alb. R.

CHANSONS DE PRINTEMPS

A. Tirées de « **Chante Jeunesse** »

N° 11. Le Renouveau.
» 16. Coucou.
» 18. Le coucou.
» 20. Le mois de mai.
» 21. Cœur de mai.
» 35. Allez au jardin.
» 95. Dans le bois qui chante.
» 96. Chanson des Marmousets de mai.
» 99. Chanson du coucou.
» 100. Allons danser sous les ormeaux.
» 123. Musette.
» 124. Jeunesse et printemps.
» 125. Salut au printemps.
N° 126. Le réveil du printemps.
» 127. Le réveil du printemps.
» 128. Printemps.
» 129. Le mois de mai.
» 130. Chanson du roi et de la reine.
» 131. De grand matin me suis levé.
» 133. La ronde des fleurs.
» 135. Mon beau jardin.
» 148. La tsanson dâo fretâi.
» 151. Au temps de l'alpée.
» 228. Choral de la Passion.
» 229. Seigneur, chacun t'accable.
» 231. A Toi la Gloire...

B. Tirées de « **La Chansonnaie** »

Page 179. Dans la plaine.
» 193. Graine à graine.
» 218. Dis-moi...
» 220. Légère sur ma peine.
» 226. Danse.
» 228. Chantons la vie.
» 233. Allons danser sous les ormeaux.
» 239. Printemps.
» 242. Le bal des fleurs.
» 248. Danse, danse...
» 250. Chant de quête.
» 260. Le pinson.
Page 31. Coucou.
» 44. Chanson de quête.
» 60. Dansez la ronde.
» 86. Ronde du rosier.
» 94. Chanson de mai.
» 105. D'où venez-vous ?
» 146. V'là le mai.
» 147. V'là que l'alouette chante.
» 158. Le joli mai.
» 159. Pommier fleuri.
» 160. Par un jour de printemps.
» 163. Le prince blond.
» 176. A l'ombrette.

C. Tirées de l'« **Anthologie du chant scolaire et post-scolaire** »
(Paris, chez Heugel)

Première série.

France :

Fasc. 5, p. 9. — L'alouette sur la branche.
» 5, » 14. — Je m'suis levé de bon matin.
» 6, » 8. — Le pinson chante (Das Maisle pfift).
» 6, » 9. — Rossignol du bois (Nachtigall, ich hör dich).
» 8, » 2. — Le coucou.
» 10, » 11. — Chant de quête du Velay.

Deuxième série.

Fasc. 2, p. 8. — Le printemps dans la forêt (Russie).
» 3, » 8. — Vois la vie en rose (Allemagne).
» 5, » 2. — Chant de mai (Angleterre).
» 5, » 6. — Chanson de mai (Angleterre).
» 5, » 7. — O, gai printemps (Angleterre).

Troisième série.

Fasc. 1, p. 2. — Danse de la reine d'avril (Trouvère, XIII^e s.).
» 1, » 3. — Flageolet (Colin Musset, XIII^e siècle).
» 1, » 4. — Chanson de mai (Moniot d'Arras, XIII^e siècle).
» 1, » 11. — Avril (XVI^e siècle).

D. Tirées de « **Un bouquet de chansons** » de A. Paychère
(Henn, Genève).

Page 26. — Ce moys de may... (Cl. Jannequin).
» 68. — Chanson de printemps (Schumann).
» 70. — Chanson de mai (Schumann).
» 96. — Le départ pour l'alpage.

(D'autres chansons de ce recueil évoquent aussi le printemps, mais sont trop difficiles pour nos élèves primaires.)

F. MATHIL.

ERRATUM. — Le clichage de la chanson : « Nous quittons les Pâques » a fait tomber cette indication :

Les 2e et 3e voix utiliseront les paroles suivantes :
1er couplet : Quittons les Pâques — Sommes au printemps ! etc.
2e couplet : La violette — Fleurit aux champs, etc.
3e couplet : Donne à sa mie — En lui disant : etc.
4e couplet : Vous faut les prendre — C'est le moment. etc.

RÉCITATION L'ÉPINE EST EN FLEURS

L'épine est en fleurs ; à l'épine blanche,
En me promenant, j'ai pris une branche.
J'avais emporté mon petit couteau,
Oh ! Oh !
Avec mon couteau,
J'ai coupé la branche
Bien haut.

J. RICHEPIN.

LES BELLES PROSES

PRINTEMPS

Le printemps était venu tout doucement. Les arbres nus frémissaient sous la brise encore fraîche, mais dans l'herbe humide des fossés, où pourrissaient les feuilles de l'automne, les primevères jaunes commençaient à se montrer. De toute la plaine, des cours de ferme, des champs détrempés, s'élevait une senteur d'humidité, comme un goût de fermentation. Et une foule de petites pointes vertes sortaient de la terre brune et luisaient aux rayons du soleil.

G. de Maupassant : *Une vie.*

* * *

On est peu à peu arrivé à ce temps où l'hiver s'amollit comme un fruit malade. Jusqu'à présent, il était dur et vert et bien acide, et puis, d'un coup, le voilà tendre. L'air est presque tiède. Il n'y a pas encore de vent. Ça fait trois jours qu'à la barrière de l'horizon, au sud, un grand nuage est à l'ancre, dansant sur place.

Et puis, aujourd'hui, il y a eu la pluie. Elle est venue comme un oiseau, elle s'est posée, elle est partie ; on a vu l'ombre de ses ailes passer sur les collines des Névières, elle est revenue faire le tour d'Aubignane, puis elle a pris le vol vers les plaines.

. . . . . .

C'est la nuit de ce jour-là qu'il y a eu la grande débâcle du ciel. Tout ce que le froid avait gelé et durci, tout ce qu'il retenait immobile : tout ça, subitement s'est délivré et a repris la vie. C'est le nuage à pluie, c'est le vent des quatre coins, c'est la grande chanson des arbres aux feuilles sèches, ces chênes têtus qui ont gardé le pelage de l'an passé et qui parlent, dans le vent, avec la voix du torrent.

Jean Giono : *Regain.*

LES LIVRES

Est-ce à ou de ? De l'emploi des prépositions en français. par *E. Lasserre.* — Répertoire des verbes des adjectifs et des locutions qui se construisent avec une préposition. — In-8° broché 1 fr. 50. Librairie Payot.

Voici, en nouvelle édition, un répertoire des verbes, des adjectifs et des locutions qui se construisent avec une préposition ; il était destiné avant tout aux étrangers mais s'est avéré utile, même pour des personnes dont le français est la langue maternelle. Car, dans certains cas douteux ou peu usités, la question de l'emploi des prépositions peut surgir dans l'esprit de chacun : Dit-on « à » ou « de » ? L'opuscule de E. Lasserre y donne une réponse immédiate. Des explications ou des exemples éclairent les différents sens des mots et l'on est tout surpris de constater à combien d'usages peut servir un même terme.

Il ne s'agit pas des prépositions qui ont un sens par elles-mêmes comme « malgré, contre, depuis », mais de celles qui ont été accolées par l'usage à un verbe ou à un adjectif et qui font pour ainsi dire corps avec lui. Voici le verbe « s'emparer de » synonyme de « prendre », pourquoi cette préposition ? et pourquoi « de » plutôt que « à » ? Impossible de l'expliquer. Il a donc semblé que la seule chose à faire était de présenter par ordre alphabétique les termes qui se construisent obligatoirement avec telle ou telle préposition.

Aussi ce petit ouvrage est-il indispensable non seulement aux étrangers, mais encore aux auteurs, aux orateurs, aux journalistes et à quiconque désire parler ou écrire le français avec une parfaite correction.

Communiqué.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Au printemps

Une cure dépurative du sang

agit sur les organes internes comme un bain de Jouvence. Elle régénère tout l'organisme et le débarrasse de ses déchets nuisibles. Le meilleur dépuratif est l'huile de foie de morue norvégienne. Le

JEMALT

est une préparation à base d'extrait de malt Wander, aux propriétés bien connues, et de 30 % d'huile de foie de morue solidifiée et dépourvue de son goût désagréable, grâce à un procédé spécial.
Les enfants sont très friands du Jemalt à cause de son bon goût et l'estomac le plus délicat le supporte très bien.

Le Jemalt purifie le sang, stimule l'appétit, développe l'ossature et exerce une action favorable sur la dentition. Il constitue donc le meilleur tonique pour les enfants faibles et anémiques.

Sans le goût désagréable, ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue.

Envois d'échantillons et littérature par

Dr A. Wander S. A., Berne

Bibliothèque nationale suisse
Berne
6

COLLÈGUES ! Notez l'adresse d'une **PENSION** de toute confiance pour votre fils aux études. Intérieur très confortable. Proximité des écoles. Quartier sain et tranquille. Surveillance. Entr'aide aux devoirs. Piano. Vie de famille. Prix modérés. Références.
Ecrire sous chiffre A 26358 L, à Publicitas, Lausanne.

Institut pour jeunes gens
"Felsenegg", ZUGERBERG 1000 m. s. m.
Tous les degrés. **Cours de langues modernes avec diplômes de l'Etat ; diplôme commercial. Baccalauréats. Situation magnifique. Sports.** Demi-heure de Zurich. Prospectus. Juillet-septembre : **Cours de vacances.**

L'ALLEMAND **à l'École Tamé, Baden 57.** Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois

POMPE ROTATIVE A HUILE
actionnée à la main
Le maniement extrêmement facile et la réussite certaine et rapide de toutes les expériences avec disque de la pompe à air sont les caractéristiques de notre nouvelle pompe. Les vides atteints sont bien supérieurs à ceux que l'on obtient par les pompes à pistons. Hémisphère de Magdebourg vidée en une demi-minute. Demandez prospectus.
CARL KIRCHNER, BERNE **La maison des appareils de qualité**

Prêts d'argent
offerts aux employés à traitement fixe, sans caution et sans taux d'usure. Discrétion garantie, service prompt et soigné. Ecrire en joignant timbres-réponse à **A. Wolf, Soleure 2.**

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 10 avril 1937 — LXXIIIe ANNÉE — N° 14

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, rue des Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

On revient toujours sur le **M.O.B.**
parce qu'il dessert une région riche en

buts de courses variés

Tarifs très réduits. — Facilités pour trains spéciaux.
Renseignez-vous auprès de la Direction M. O. B, Montreux.

LAUSANNE

GRANDES ET PETITES SALLES **BUFFET DE LA GARE C.F.F.**
Prix spéciaux pour courses d'écoles. André Oyex

CHEMIN DE FER
MARTIGNY - ORSIÈRES

Buts de courses nombreux et variés : Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. Taxes réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières
Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg
(Téléphone : Martigny N° 61.070)

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141**.

LA GRUYÈRE

But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

CHATEAU DE WELLENBERG

p. Frauenfeld (Thurg.)

au centre d'un grand paysage, bordé d'immenses forêts, reçoit jeunes gens pour vacances ou long séjour. Occasion d'apprendre l'allemand ; aussi leçons quelconques. Bon air fortifiant. Vie de famille.
Prix modeste